



Syndicat National des Psychiatres d'Exercices Privés

Gomed - SNPP - 34, rue Laffitte - 75009 PARIS

Téléphone : 06 77 68 62 56

Site internet : www.afpep-snpp.org - courriel : info@afpep-snpp.org

COTISATION 2026

Docteur :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel pro :

.....

Email (impératif pour recevoir la newsletter) :

Portable :

.....

.....

Année de naissance : Année d'installation :

Merci de cocher tous vos modes d'exercice*

Exercice libéral

Exercice médico-social

Hospitalisation privée

Hospitalisation publique

RÈGLER SA COTISATION A.F.P.E.P. - S.N.P.P. POUR 2026 :

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de cotisation ou 1 ^{ère} année d'installation : | 100 € |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année d'exercice : | 180 € |
| <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} année d'exercice et au-delà : | 375 € |
| <input type="checkbox"/> Membres associés, membres de soutien à l'AFPEP : | 125 € |
| <input type="checkbox"/> Retraité actif : | 310 € |
| <input type="checkbox"/> Psychiatre ayant cessé d'exercer : | 50 € |
| <input type="checkbox"/> Interne : | 0 € |

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du S.N.P.P.

En remplissant ce bulletin et en le renvoyant par la poste à l'adresse suivante :

Gomed -SNPP, 34 rue Laffitte, 75009 Paris



Ou en scannant le QR code suivant :

Possibilité de règlement en plusieurs fois en adhérant avant le 15 février 2026

Quel avenir pour la psychiatrie d'exercice privée ?

Chères et chers collègues,

En 1970, dix-neuf psychiatres privés décidaient de fonder l'AFPEP, une association ayant pour but de promouvoir une recherche théorico-clinique s'appuyant plus particulièrement sur la pratique de la psychiatre privée.

Quand on y pense, quelle mouche a bien pu les piquer ? D'autant plus qu'ils récidivèrent quatre ans plus tard en 1974 en créant le SNPP, syndicat consacré à la défense et à la représentation des intérêts professionnels et moraux de tous les psychiatres exerçant en pratique privée.

Le lien entre ces deux axes est un des fondements de l'AFPEP-SNPP : l'action politique s'appuie sur la recherche, et la recherche n'est pas neutre politiquement.

Depuis plus de cinquante ans, les valeurs de l'AFPEP-SNPP ne changent pas :

- Nous soutenons le modèle conventionnel issu des ordonnances de 1945 : la santé n'est pas un coût, elle est une richesse.
- Nous soutenons le principe de l'acte unique, dont la valeur doit permettre aux psychiatres privés d'avoir des revenus à la hauteur de leurs engagements.
- Nous soutenons l'indépendance professionnelle face aux acteurs financiers qui ne sont philanthropes qu'en apparence,
- Nous soutenons l'accès pour chaque psychiatre privé à une formation de qualité.

La liste est loin d'être exhaustive.

Au moment où j'écris ces lignes, les attaques violentes sont nombreuses : contre la médecine libérale et son socle conventionnelle par le PLFSS 2026, contre l'indépendance professionnelle et la liberté de penser par des sénateurs qui souhaitent interdire la psychanalyse, contre le secteur de psychiatrie par des sénateurs qui veulent rendre par la loi les centre experts indispensables. A une époque où l'argent public manque, il n'est pas difficile d'imaginer que les financements seront pris ailleurs.

Cependant, dans ce contexte qui ne se prête pas aux réjouissances, la revalorisation à venir de janvier en est une. Un rattrapage certes, comme nous le disions l'année dernière à la même époque, mais néanmoins le résultat de l'investissement du conseil d'administration lors des négociations conventionnelles.

Pour poursuivre notre effort, nous avons besoin de votre aide : adhérez, parlez à votre entourage, sollicitez-nous pour avoir des éclaircissements si vous le souhaitez. Il en va de l'avenir de notre modèle.

Au nom du conseil d'administration, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2026.

Dr Thierry Toussaint
Trésorier de l'AFPEP-SNPP